

Maintien et actualisation des compétences d'acteur PRAP (MAC)

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique pour l'Industrie, le Bâtiment et les Commerces (PRAP IBC)

Pré-requis

Être titulaire du certificat « acteur PRAP » Industrie, BTP, Commerce d'une durée de validité inférieure ou égale à 24 mois. Celui-ci peut avoir été délivré à l'issue d'une formation initiale (FI) ou de maintien des compétences (MAC).

Public

Les salariés des entreprises adhérentes au SPSTI dans les secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

Objectifs de formation

Mettre à jour ses compétences d'acteur PRAP IBC afin de conserver sa certification et redynamiser la démarche de prévention de son entreprise.

Contenu

- L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP dans l'entreprise
- Les principes de la prévention des risques professionnels
- Les éléments déterminants de l'activité physique et mentale
- La présentation des analyses sur les postes de travail et des plans d'actions suite aux propositions d'améliorations
- Les principes de base de la sécurité physique et de l'économie d'efforts

Méthodes pédagogiques

- Applications concrètes et retours d'expérience
- Méthodes explicatives, participatives et démonstratives
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié

Évaluation

La présence du stagiaire à l'ensemble de la formation est nécessaire dans le but de son évaluation.

Un certificat « acteur PRAP » Industrie, BTP, Commerce est délivré à l'issue de la formation si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives. Celui-ci a une validité de 24 mois et nécessite d'être renouvelé par une formation PRAP IBC – MAC (Maintien des compétences).

Des formateurs certifiés

Pour former et certifier votre personnel à être acteur PRAP, cette formation est assurée par des formateurs PRAP certifiés. La formation de formateur PRAP est réalisée via un processus de qualification validé par l'Inrs. Cette formation vise à développer les compétences permettant d'animer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement, d'informer, de sensibiliser et de former les salariés à la PRAP.



Durée : 7h ou 1 jour



Tarif : 620 € HT pour un groupe
(de 4 à 10 personnes)



Lieu : en entreprise et/ou dans l'une
des salles de formatio



Pour les dates de formation,
consulter votre SPSTI